

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), mention 1er degré

RNCP26826 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	333
Code(s) ROME	K2106, K2103, K1202, K1207, K2101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Bordeaux

<http://www.u-bordeaux.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Formation des élèves de 2 à 10 ans dans le cadre scolaire.

Le professeur des écoles prépare, organise et met en œuvre des situations d'apprentissage dans les différents champs enseignés à l'école primaire à partir des programmes.

Il maîtrise les contenus disciplinaires et didactiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il est capable de conduire et mettre en œuvre son enseignement en l'inscrivant dans le cadre institutionnel et en collaborant avec l'environnement éducatif.

Il analyse et adapte sa pratique professionnelle en fonction des besoins, en tenant compte de la diversité des élèves.

Le référentiel de compétences communes à tous les professeurs :

P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en tenant compte de la diversité des élèves.

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Pour les enseignants intervenant auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves, s'ajoutent les compétences spécifiques suivantes :

- Mener une réflexion sur les enjeux épistémologiques, sociologiques et culturels liés au handicap, à la difficulté scolaire et à l'inclusion
- Analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves
- Concevoir et réaliser des situations d'apprentissage spécifiques et adaptées

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur scolaire : établissements scolaires du premier degré (élémentaires et pré-élémentaires)

Secteur extra-scolaire :

- associations (périscolaire, socio-éducatif, socio-culturel...)
- collectivités territoriales
- organismes de formation

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Professeur des écoles en France et à l'étranger
- Médiateur animateur culturel
- Ingénieur de formation
- Formateur dans un organisme public ou privé

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 248 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	31 426
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	11 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs W0X80 — Professeurs des écoles W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury comprend :

- des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des chercheurs participant à la formation
- de professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury comprend :

- des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des chercheurs participant à la formation
- de professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé :

- d'une majorité d'enseignants-chercheurs
- de personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26826/>